

La véritable histoire du Pont des Echelles- Entre Deux Guiers

(actuel pont du 18 juin 1940)

A partir d'un document écrit par Monsieur Paul Mulet- Marquis et détenu par Monsieur Louis Gradelet, j'ai repris l'histoire de ce pont tel qu'il apparaît dans les documents anciens.

Dans un mémoire établi **en 1762**, l'ingénieur piémontais Garella propose la construction d'un nouveau pont en bois de chêne pour remplacer celui, très vétuste, reliant les communes des Echelles et d'Entre deux Guiers. Il ne s'agit que de la partie savoyarde du dit pont. Il explique qu'une grande partie du pont s'était effondré au cours du mois d'août 1761 et que, dans l'urgence, des travaux de réfection en bois de sapin ont été réalisés. Les deux états avaient payé la dépense. La limite frontalière se situait sur la sixième travée d'un pont qui en comportait 13 de 7,405 mètres chacune sauf la première côté Savoie qui mesurait 12,484 mètres (soit une longueur totale de 101,34 m). Le coût du projet de réfection se montait à 6.000 livres.

M. Paul Mulet-Marquis considère que les travaux ont été effectués mais qu'il n'en a pas trouvé trace dans les Archives de la Savoie.

Lors de l'occupation autrichienne qui dure 5 mois **en 1815**, le général- baron Frimont fait exécuter des travaux de réfection du pont du 14 au 26 août 1815 par de nombreux ouvriers. La commune des Echelles prend en charge les frais qui s'élèvent à environ 4.500 livres.

Une lettre est adressée le **9 août 1831** par le préfet de l'Isère à l'intendant général de la Savoie (le chevalier Charles Pullini di San Antonio). Il lui signale que le pont en charpente dit « pont des Echelles », établi sur le Guiers, qui permet la liaison entre le village français du département de l'Isère, Entre Deux Guiers, et le village sarde et savoyard de Les Echelles, est en très mauvais état. Son passage est dangereux. Il risque de s'écrouler à tout moment.

Il précise que ce pont est entièrement placé sur le territoire savoyard, conformément au procès-verbal de démarcation du 17 juin 1825 (suite au traité de Lyon fixant la délimitation des territoires en exécution du second traité de Paris du 20 novembre 1815). Il le prie, en conséquence, de faire le nécessaire pour que ce pont soit réparé ou reconstruit aux frais des savoyards.

Soit le préfet l'ignore, soit il le sait, mais un autre article de ce traité précise que si le pont est entièrement placé sous la souveraineté du Roi de Sardaigne, l'entretien incombe cependant aux deux Etats riverains à égalité.

Par lettre du 28 janvier 1832, le ministère de l'Intérieur sarde informe que « sa Majesté le Roi de Sardaigne a daigné accorder à la commune des Echelles, à titre de subsidie, la somme qui sera nécessaire pour faire exécuter les réparations au pont sur le Guiers, attendu qu'elle serait dépourvue des moyens pour faire face à cette dépense».

La commission d'adjudication du 9 février 1832, après avoir fait brûler 15 bougies, attribuera les travaux à Pierre Bonne, demeurant à la Grotte, pour le prix de 1.150 livres, soit un rabais de 25,07% sur le prix estimé.

Nous découvrons, dans un rapport du 6 décembre 1837, qu'Emmanuel Cretet, directeur des Ponts et Chaussées, **en 1805**, avait décidé de raccourcir le pont (de moitié environ), côté Entre Deux Guiers, en élevant une chaussée dominant de quelques mètres les terrains avoisinants de part et d'autre (après destruction de cette moitié de pont). La « septième borne » délimitant la frontière, autrefois placée au milieu du pont, se retrouve alors sur la rive d'EDG et le lit du Guiers s'en trouve singulièrement rétréci..

Ce même rapport du **6 décembre 1837**, signé de l'ingénieur Picot, des ponts et chaussées de l'arrondissement de Grenoble ouest, explique les travaux effectués par le sieur Charles Arragon. Celui-ci « a construit une remise destinée aux services de la douane française. Ce bâtiment est appuyé sur la crête amont de la chaussée. A l'ouest de celui-ci, il a construit une rampe pour établir la communication entre sa propriété et la chaussée qui se trouve à trois mètres au-dessus de celle-ci. Cette rampe est soutenue du côté du torrent par un mur ».

Le sieur Arragon a construit des épis et des murs le long des berges du Guiers pour protéger ses terrains (actuel camping) contre les affouillements du torrent. L'administration sarde porte réclamation en considérant que ces travaux sont nuisibles au pont et à la rive savoyarde, renvoyant les eaux vers ceux-ci.

L'ingénieur Picot prend fait et cause pour Arragon en lui demandant même d'augmenter ses travaux de protection afin d'éviter un désastre pour la ville d'Entre deux Guiers. Il met en cause les savoyards, d'autre part, pour des travaux en saillie sur le lit de la rivière en aval du pont.

Le préfet de l'Isère validera les conclusions de son ingénieur dans une lettre du 20 décembre 1837 à l'intendant général de Savoie et demandera la consolidation du pont aux seuls frais de l'état sarde.

Mais le gouvernement sarde rappelle les accords de l'Annexe du Verbal Général de limitation (document annexe du traité de Lyon du 17 juin 1825) concernant les latérales du Rhône et du Guiers en son Article 9 : « la France sera obligée d'entretenir à frais communs avec la Savoie le pont actuel sur le Guiers servant de communication entre la commune savoyarde des Echelles et de la commune française d'Entre Deux Guiers ».

La même annexe évoque et décrit la « septième borne » qui délimite les deux Etats en ce lieu : « elle est en pierre, a la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée, surmontée d'un segment cylindrique. Elle a 101 centimètres de hauteur. Elle était autrefois située sur le bord, côté amont de la pile centrale de l'ancien pont des Echelles. Elle fait désormais corps avec cette pile qui forme à la fois l'extrémité du pont de bois actuel sur la Savoie et celle de la chaussée remplaçant l'ancienne partie du pont, située en France. »

Après échanges de courriers et obligation à de nouvelles réparations du pont, le préfet de l'Isère, dans une lettre

du **23 janvier 1841**, accepte la position sarde pour la prise en charges de sa part des frais.

1860 : Le rattachement de la Savoie à la France va enfin permettre la construction d'un pont de pierre réunissant l'agglomération.

Le pont actuel, nommé aujourd'hui « pont du 18 juin 1940 » est construit en **1862-1865**.

La voie d'accès par Les Echelles est rectifiée pour améliorer le virage et la montée dans le bourg. Des maisons et angles de maisons sont expropriés et indemnisés à hauteur de 20.000 francs. L'entrée du pont, côté Savoie, est décalée de 6 mètres vers l'aval.

L'ancien pont en bois avait 4 mètres de large, le nouveau en aura 7, y compris le parapet. Les travaux, estimés 46.000 francs, seront adjugés 33.284,87 francs lors de l'adjudication le 3 juin 1863. Une augmentation des coûts portera le prix payé à 53.386,74 francs.

Les travaux se termineront le 1^{er} septembre 1865.

Il est curieux de constater que si les deux ingénieurs des Ponts et Chaussées d'Isère et de Savoie (la Savoie est désormais française, rappelons-le) s'accordent à rappeler que le pont est bien entièrement situé sur le département de Savoie, ils oublient corrélativement de signaler qu'il doit se réparer ou se refaire à frais communs.

Pourtant, tous les différents courriers afférents à la reconnaissance de l'annexe du traité de Lyon devaient être connus de ces deux administrations.

Imaginons les raisons de cet oubli.

La question de la prise en charge des frais de reconstruction n'est pas anodine. On peut lire sous la plume de l'ingénieur Collet-Meygret (Savoie): «Les dépenses relatives aux ponts sur le Guiers étaient des dépenses internationales et étaient payées par les deux gouvernements, sans l'intervention des départements et des provinces ».

Lors d'une conférence tenue à Grenoble le 23 septembre 1862, Jules Comte, ingénieur des Ponts et Chaussées(Savoie) reprend la position de son prédécesseur en considérant que l'Etat français doit payer désormais l'intégralité du pont puisque la Savoie est devenue française. L'important semble surtout de valider l'idée qu'il ne s'agit pas d'une dépense à la charge des départements.

Plus intéressant encore, ce même ingénieur se retranche derrière une décision qui indiquerait que « la route départementale n°7 de la Savoie, des Echelles à Lucey, est à la charge de l'Etat jusqu'au 31 décembre 1865 ».

M.Berthier, ingénieur des Ponts et Chaussées (Isère), considère que la Savoie a toujours financé l'entretien du pont, ce qui, on l'a vu, est inexact. Il précise : « ... le pont appartenait tout entier à la Savoie qui en faisait tous les frais. Le département de l'Isère devrait, aujourd'hui comme en 1831, repousser énergiquement toute demande de concours, s'il était possible qu'on lui en adressât. »

Jules Comte indiquait « qu'il n'avait rien trouvé dans les archives de son service, qui sont loin d'être aussi bien tenues que celles du département de l'Isère, qui fût relatif au pont des Echelles. » Il avait conclu par analogie de ce qui se passait pour le pont de Saint Genix. « Il reconnaissait, suite à l'exposé des faits de M.Berthier, que la dépense incombait entièrement au département de la Savoie, c'est-à-dire à l'Etat, puisque celui-ci a bien voulu se substituer au département pour les dépenses à faire sur la route départementale n°7 jusqu'au 31 décembre 1865. Or, cette route passera sur le nouveau pont comme elle passait sur l'ancien».

Manifestement, les deux services ont trouvé une formulation intéressante pour refaire ce pont aux frais de l'Etat et non des départements.

Conclusions

De ce dossier, nous pouvons imaginer certaines aspects de l'histoire locale :

- nos ancêtres connaissaient de grandes difficultés à entretenir un passage sur le Guiers. Le torrent impétueux était une source d'inquiétude permanente. Le maintien, à titre de secours, du passage à gué qui a toujours existé (en aval de l'ancien pont semble-t-il), en est l'illustration

- l'obligation de refaire ou entretenir le pont était une occasion permanente de discordes entre des voisins frontaliers qui étaient, somme toute, capables de s'entendre pour trouver les moyens financiers nécessaires auprès de leurs autorités.

- les dossiers techniques, non évoqués ici, donnent un bon aperçu des méthodes ancestrales d'utilisation des matériaux utilisés (pierre, bois, fer et plomb fondu).

- les gestionnaires locaux, hospitaliers ou chartreux, ne semblent pas concernés dans le financement du pont des Echelles, du moins dans la période postérieure au XVII^{ème} siècle.

Bernard Lanfrey 15/12/2009